



VILLE DE PLOEMEUR

MORBIHAN

Direction des Services Techniques

LD/MJ

Mail : stm@ploemeur.net

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES ARRETES DU MAIRE

ARRETE TEMPORAIRE 2023 DST 17

OBJET : CCFD – collecte de papiers
Place des Droits de l'Enfant
Samedi 25 mars 2023
Stationnement interdit

LE MAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2213-1 et suivants et L.2215-4.

Vu le Code de la Voirie routière.

Vu le Code de la Route et notamment les articles L.325-1 à L.325-3 L.325-6 à L.325-12 et R.325.12 à R.325-52 relatifs à la mise en fourrière des véhicules gênants.

Vu le Code de la Route et notamment les articles R 417-10 II, 10 relatifs à tout stationnement et toute circulation à l'intérieur du périmètre de la manifestation et qui sont considérés comme gênant.

Vu la demande faite par Monsieur Henri LE MEIL - 1 résidence de Kériel - 56270 PLOEMEUR - représentant l'association CCFD Terre solidaire.

Considérant que le demandeur cité ci-dessus est chargé d'informer les riverains de la gêne occasionnée par cette manifestation.

Contact Mairie

1 rue des Écoles CS 10067
56274 PLOEMEUR Cedex

Darempred Ti-Kêr

1 straed ar Skolioù CS 10067
56274 PLANVOUR Cedex



VILLE DE PLOEMEUR
MORBIHAN

ARRETE

Article 1 : l'association CCFD Terre solidaire est autorisée à occuper le domaine public, le vendredi 24 mars 2023, sur la place des Droits de l'Enfant, afin d'y installer une benne pour la collecte de papiers, prévue le samedi 25 mars 2023 de 8h00 à 18h00.

Article 2 : A cette occasion, le stationnement de tous véhicules sera interdit sur le dit parking à partir du jeudi 23 mars 2023 à 20h00 jusqu'au mardi 28 mars 2023 à 12h00.

Article 3 : la signalisation réglementaire sera mise en place par les services techniques municipaux.

Article 4 : la signalisation réglementaire mise en place sera entretenue, de jour comme de nuit, par l'organisateur.

Article 5 : le demandeur, Madame la Directrice générale des services, Madame la Commissaire centrale de police de Lorient, Madame la responsable du service de la police municipale sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A PLOEMEUR, le

1 6 MARS 2023

Claude ORVOINE

Adjoint au maire
aux espaces publics et aux mobilités



Contact Mairie

1 rue des Écoles CS 10067
56274 PLOEMEUR Cedex

Darempred Ti-Kêr

1 strada ar Skolioù CS 10067
56274 PLANVOUR Cedex